de ces initiatives ont apporté un secours appréciable. En d'autres mots, sans elles les producteurs de céréales se trouveraient en plus mauvaise posture qu'ils le sont aujourd'hui.

La loi sur les réserves provisoires de blé visait délibérément à assurer plus d'aide lorsqu'il y a des excédents de céréales. En raison de cette seule disposition, le versement final pour le blé de 1967-1968 reçu ce printemps était presque de 11c. de plus qu'il n'aurait été sans ce paiement d'entreposage.

Un autre programme qui a décidément aidé est celui qui a doublé les avances en espèces exemptes d'intérêt pour le grain entreposé dans les fermes. C'est un programme qui s'applique précisément à la situation dans laquelle nous nous trouvons, alors que nous devons écouler trois récoltes exceptionnelles successives, qui ont dépassé de 25 p. 100 le record mondial. Le gouvernement fédéral verse l'intérêt sur les fonds avancés aux agriculteurs aux termes de cette loi. J'estime que cette année il devra verser plusieurs millions de dollars à cette fin. La Commission du blé, certes avec l'approbation du gouvernement, vend le blé au-dessous des minimums fixés dans l'Arrangement international sur le blé. Comme je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, le gouvernement ne peut faire moins que de soutenir le prix du blé jusqu'aux minimums prévus dans l'Arrangement international sur les grains, qui avait été conclu par les gouvernements. Il a été violé par le gouvernement, alors que les gouvernements étrangers, de l'aveu général, ont donné le ton.

Qu'un gouvernement permette que le fardeau de cette guerre des prix à l'échelle internationale retombe sur nos producteurs de blé me paraît absolument inexcusable.

Des voix: Bravo.

M. Douglas (Assiniboïa): Le précédent a été établi. Au cours des 11 mois écoulés entre le 1er août 1967 et le 30 juin 1968, le gouvernement fédéral a bien soutenu le prix du blé à ces niveaux, même avant l'entrée en vigueur de l'Arrangement international sur les grains. La mesure était justifiable alors, mais elle est encore plus justifiable et nécessaire maintenant que l'accord, après avoir été signé et ratifié, a été violé à la suite d'une initiative gouvernementale. Signalons en passant, monsieur l'Orateur que cette garantie a ajouté, au cours de cette période de 11 mois, environ 8 millions de dollars au paiement final du printemps dernier à l'égard du blé et, dans cette mesure, a matériellement aidé les producteurs de blé. Je pourrais ajouter que, sans une garantie semblable avec effet rétroactif sur toute la campagne agricole

admettront pour la plupart que bon nombre actuelle, le dernier paiement du printemps prochain sera faible ou inexistant. En l'absence d'un tel appui, je crains qu'il ne soit nécessaire de réduire les paiements initiaux à l'égard de la nouvelle campagne agricole qui est sur le point de commencer.

On me donne à entendre que ce serait de la folie de soutenir le prix du blé sans contrôler ou réduire les emblavures. Je prétends que le régime actuel des quotas assure un contrôle très efficace sur les emblavures. A cause du faible quota de 6 boisseaux, l'an dernier, et de l'évidence d'un quota plus faible encore cette année, les fermiers ont délibérément réduit leurs emblavures de 12 p. 100 cette année, d'après les estimations. Or, la commission d'étude a préconisé une réduction de 30 p. 100, échelonnée sur 10 ou 12 ans. A l'allure de 12 p. 100 par an, on y arriverait facilement en 3 ans. En d'autres mots, si les fermiers continuent à cette allure-là, ils ne cultiveront plus de blé d'ici 1980. Si on veut pousser plus loin la réduction des emblavures, je préconiserais de rétablir la prime à la réduction des emblavures qui était en vigueur pendant la dernière guerre. Je l'ai d'ailleurs proposé il y a quelques mois. Il est trop tard pour cette année-ci, mais cela aurait tout de même deux bons résultats. Si la prime était assez alléchante, disons \$10 l'acre, les cultivateurs de l'Ouest y gagneraient jusqu'à 40 millions de dollars et seraient ainsi récompensés d'avoir réduit volontairement leurs emblavures. Cela encouragerait aussi d'autres fermiers à réduire leurs emblavures l'an prochain.

Certains comparent cette proposition avec le programme de réserves de terrains mis en œuvre aux États-Unis. Ils pensent que les agriculteurs auront tendance à cultiver plus activement les emblavures et à produire ainsi autant de céréales sur une plus petite superficie. La situation des agriculteurs des États-Unis n'est pas comparable à celle des agriculteurs canadiens, parce que le Canada a le système de gestion des approvisionnements le plus contraignant qui ait été imaginé: notre système de quotas. A cause de ces restrictions, l'an dernier et cette année, les agriculteurs ont non seulement réduit les emblavures mais réduit considérablement l'emploi de fertilisants et de produits chimiques désherbants. Je crois que la compensation pour la réduction des emblavures sera efficace, profitable et acceptable.

Je le répète, je suis en faveur du système du double prix. Je pense que les fermiers ont le droit de fixer un prix pour leur grain destiné à la consommation humaine dans le pays, et un prix qui puisse se comparer raisonnablement aux coûts de production et aux prix qui ont cours pour les biens et services que les autres Canadiens produisent. Mais même si ce prix était appliqué dès maintenant, il n'aurait